



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le seize avril, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous la
présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 10 avril 2026.

DÉLIBÉRATION N° 83/2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

Étaient présents : M. Laurent THEVENOT, Mme Laurence DUPONT, M. Halim YALCIN, Mme Céline MADEUF, M. Franck MICHEL, Mme Nadège BROSSAUD, M. Filipe D'OLIVIERA, Mme Anne MAZAUDIER, M. Christophe VIEIRA, Mme Florence PLUCHART, M. Jean-Marie CAËTANO, Mme Catherine KORACHAIS, M. Jean-Pierre GIRAL, Mme Murielle VILLEDIEU, M. Eric DERSIGNY, Mme Lucie PINTO, M. Yannick DELRIEU, Mme Julie FAITOUT, Mme Myriam CITERNE, M. Jean-Baptiste BLÉHAUT, Mme Emma SAINT-ANDRÉ, M. Charles DARNAY.

Étaient représentés :

Mme Aurélie FERNANDES par M. Jean-Baptiste BLÉHAUT.

M. Nicolas BONJEAN par Mme Myriam CITERNE.

Mme Aurélie LITKA par M. Halim YALCIN.

M. Emmanuel DENIS par Mme Laurence DUPONT.

M. Bruno DARCILLON par M. Charles DARNAY.

Mme Emma SAINT-ANDRÉ est désignée secrétaire de séance.

OBJET :

URBANISME

**Création d'une dénomination de
voie**

Mme Laurence DUPONT, Adjointe au Maire en charge de l'Urbanisme et des grands projets expose à l'assemblée,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L. 2121-30 ;

Vu la loi n°2022-217 du 21 février 2022 (dite loi « 3DS ») rendant obligatoire la dénomination des voies et lieux-dits pour toutes les communes ;

Vu l'arrêté municipal n° 06347021R0002 en date du 11 mars 2022, accordant un permis d'aménager à la Société « EUROPEAN HOMES » pour la réalisation d'un lotissement comprenant 16 lots dont 4 macro-lots subdivisibles en vue de la construction de 21 logements sociaux, situé Rue du Cratère à VOLVIC ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir le nom des voies et places publiques de la Commune ;

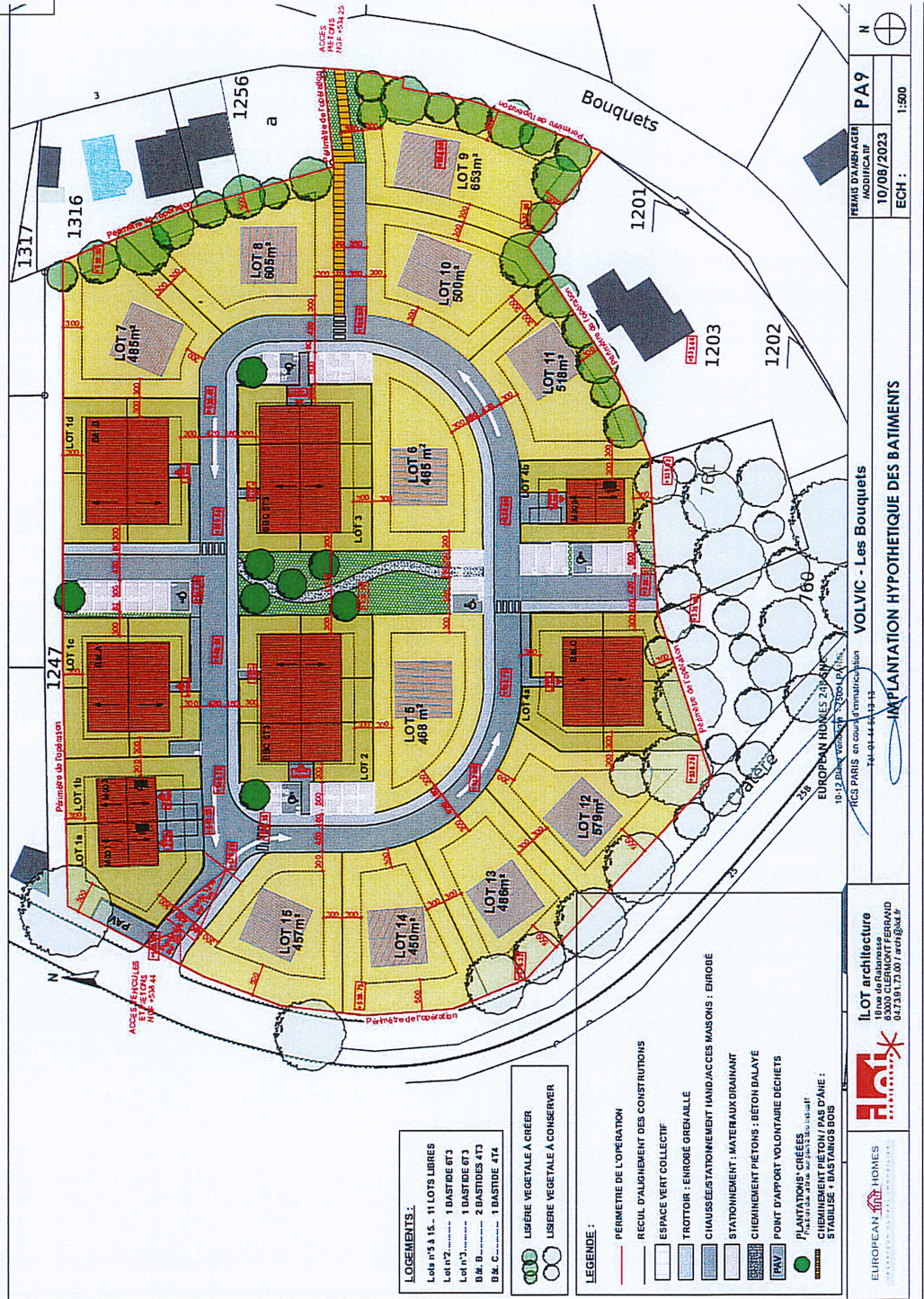
Considérant la nécessité de dénommer la voie créée dans le cadre de cette opération d'aménagement, afin de permettre notamment l'identification des habitations, la distribution du courrier et l'intervention des services de secours ;

Considérant la proposition de dénommer ladite voie : « **CLOS FLEURI** »,

Le Conseil Municipal, Mme Laurence DUPONT entendue, et après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

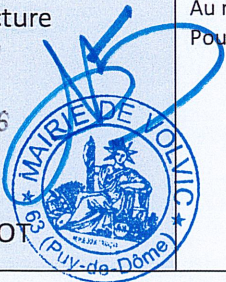
- **APPROUVE** la dénomination de la nouvelle voie : « **CLOS FLEURI** » identifiée actuellement sur la parcelle AP n° 1246 conformément aux plans ci-dessous ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Certifié exécutoire
 Reçu en sous-préfecture
 le : 23.04.2026
 Publié ou notifié
 le : 24.04.2026

Le Maire,
 M. Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic le jour, mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures.
 Pour copie conforme.

Le Maire,
 M. Laurent THEVENOT

